

AVIS DES SOCIETES

El wifack Leasing

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 novembre 2006, la société El wifack Leasing publie, ci-dessous les résolutions adoptées,

Première Résolution:

Sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du Marché, l'Assemblée Générale Ordinaire donne son accord pour acheter et revendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et l'Arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme la société Tunisian Consulting and Auditing «TCA », société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Béchir NEDRI en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes pour une durée de trois ans à partir de 2006.

Troisième Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoir au porteur des copies ou d'un extrait du Procès Verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité ou d'enregistrement.